

## DELIBERATION DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

### SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre à 12h00, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 05 novembre, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du PETR à Albi, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président.*

**Objet :** Renaturation des cours d'école

**Référence :** Dbur 2024.6

Membres en exercice : 13

Membres présents : 11

Voix délibératives : 10

**Membres présents :** J-Marc BALARAN, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, J-Luc ESPITALIER, Sylvie GRAVIER, Christian PUECH, Myriam VIGROUX

**Membre présent en visio :** Didier SOMEN

**Membres excusés :** Guy GAVALDA, Marie-Claude ROLLAND

**Autres personnes présentes sans voix délibérative :**

Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Michel REYNES,

**Secrétaire de séance :** Bernard BOUVIER

Le PETR de l'Albigeois et des Bastides sollicite le CAUE, pour un accompagnement groupé des collectivités sur la problématique de la renaturation des cours d'écoles, tant en termes de méthode, que d'aide à la réflexion pour une approche globale, hiérarchisée et partagée avec les élus et les équipes pédagogiques.

Les cours d'écoles ont été fortement imperméabilisées dans les décennies précédentes. L'inconfort, généré par la surchauffe en été accentuée par des revêtements trop artificialisés, conduit les usagers et décideurs à repenser les aménagements de ces espaces en redonnant sa place au végétal. Au-delà de ces enjeux environnementaux, les bienfaits sur l'apprentissage, les comportements et les relations sociales constituent également un bénéfice non négligeable pour le bien-être des enfants, des équipes pédagogiques et des autres usagers de l'école.

Le CAUE accompagnera au maximum 6 communes par an, proposées par le PETR Albigeois et Bastides, sur une durée de deux ans, soit 12 communes au total. Pour ce faire, le Pôle Territorial appellera les communes à manifester leur intérêt pour cette opération.

Outre l'action directe que l'opération produira sur les cours d'écoles, il s'agit plus globalement de placer la question de la désimperméabilisation et de la renaturation au cœur du sujet de l'aménagement de nos communes. Cet accompagnement aura plus largement vocation à repenser la place de la nature dans l'espace public dans l'ensemble des opérations portées par les collectivités.

D'autre part, cet accompagnement de groupe vise à permettre aux collectivités d'acquérir des méthodologies de définition de projet qui reposent sur la transversalité, l'approche systémique, la coopération afin d'amplifier les effets et de prendre en compte d'autres enjeux que ceux initialement attachés au projet : implication des acteurs, adaptation, biodiversité, égalité homme femme...

L'accompagnement technique du CAUE concerne plusieurs phases, fortement liées qui devront répondre à la volonté d'amélioration du cadre de vie :

- **Phase 1 : Visite d'opérations exemplaires en collectif**
  - Visite d'une ou plusieurs cours d'écoles permettant d'échanger avec les équipes de maîtrise d'œuvre et élus sur l'approche, la méthode, l'aménagement (plusieurs sites tarnais ont été identifiés : Curvalle, Albi, Saliès...). La visite se déroulera sur une ou deux demi-journées selon les sites retenus. Ce temps d'adressera à l'ensemble des élus du PTAB.

- Présentation de la fiche conseil élaborée par le CAUE du Tarn, « Requalification des cours d'écoles », 1er outil d'aide à la réflexion.
- Organisation d'ateliers thématiques collectifs (une ou deux demi-journées) avec l'ensemble des communes engagées dans l'opération.

- **Phase 2 : Analyse / Diagnostic**

- Atelier in situ avec élus, équipes pédagogiques, et autres acteurs
- Récolte d'informations, travail collectif sur l'existant et phase d'inspiration à partir de références

- **Phase 3 : Production d'une note conseil (en fonction de la demande de la collectivité)**

- État des lieux / constats pour la cour et si nécessaire pour les bâtiments associés en cas de surchauffe en été en intérieur
- Préconisations générales
- Propositions d'un ou plusieurs scénarios
- Présentation de références

Par ailleurs, le chargé de mission bâtiments publics CRTE du PTAB pourra intervenir auprès des communes sur les problématiques plus spécifiques :

- Amélioration du confort d'été dans les bâtiments pour limiter le recours à la climatisation,
- Etude de la capacité à récupérer l'eau de pluie pour les aménagements de la cour envisagés et au-delà pour certains usages liés à l'école,

Au-delà de la convention, l'accompagnement du CAUE pourra se poursuivre, à la demande de la commune, jusqu'au choix de la Maîtrise d'Œuvre.

Le Pôle Territorial accompagnera la commune dans la recherche de financements et le montage des dossiers de demande de subvention. Les dispositifs d'accompagnement financiers de l'Etat seront présentés et étudiés (Fonds Vert renaturation, Agence de l'Eau Adour Garonne...) ainsi que ceux des autres partenaires financiers.

Les opérations découlant de cette opération feront l'objet d'une communication (production d'articles, de supports photo/vidéo...) afin de sensibiliser de nouvelles collectivités et d'essaimer les bonnes pratiques issues de cette action collective.

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

#### Pour le premier groupe de 6 communes accompagnées :

**Phase 1** : Automne 2024

**Phase 2** : 2025 (en fonction des retours du PATB et de la collectivité)

**Phase 3** : 2025 (en fonction des retours du PATB et de la collectivité)

#### Pour le deuxième groupe de 6 communes accompagnées :

**Phase 1** : Automne 2025

**Phase 2** : 2026 (en fonction des retours du PATB et de la collectivité)

**Phase 3** : 2026 (en fonction des retours du PATB et de la collectivité)

### BUDGET :

Le PTAB, en tant que maître d'ouvrage de l'opération, signe une convention établie avec chaque commune engagée dans l'opération. Les communes reversent le reste à charge au PTAB, déduction faite des éventuels financements perçus par le PTAB.

Le PTAB verse une contribution forfaitaire de 1 000 € par commune engagée à partir de la phase 2, concrétisant son adhésion aux objectifs généraux du CAUE.

La contribution forfaitaire sera réglée selon le calendrier suivant :

- 6 000 € à l'achèvement des 6 premières études pour l'année 2025,
- le solde pour maximum 6 communes à l'achèvement des dernières études pour l'année 2026.

Une demande de financement au titre du Fonds Vert Ingénierie est déposée par le Pôle Territorial. L'obtention d'un financement sur une partie de la contribution forfaitaire restant à la charge de chaque commune constituerait un effet levier important pour une montée en qualité des projets et valoriserait la démarche collective mise en œuvre.

Dépenses	€ HT	
Phase 2 et 3 de l'année 2025	6 000 €	
Phase 2 et 3 de l'année 2026	6 000 €	
TOTAL	12 000 €	
<b>Recettes</b>		
Fonds Vert	50%	6 000 €
Autofinancement	50%	6 000 €
TOTAL		12 000 €

Le Bureau, après en avoir délibéré sur proposition du Président, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le plan de financement et sollicite le concours de l'Etat,
- Mandate le Président pour signer tout acte et tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,**

**Le secrétaire de séance,**



**Le Président,  
J-Luc ESPITALIER**

